

Dépêche AEF : 7 ans après, que reste-t-il de la loi de "refondation de l'école" ?

17-22 minutes

Rééquilibrage des moyens vers le primaire, "plus de maîtres que de classes", amélioration de la formation professionnelle, politique en faveur du numérique, création du Cnesco et du Conseil supérieur des programmes, l'organisation des enseignements par cycles, accès des élèves handicapés à une scolarité ordinaire... La loi "pour la refondation de l'école" de juillet 2013, portée par le ministre Vincent Peillon, visait plusieurs objectifs et comportait de nombreuses mesures. Qu'en reste-t-il, sept ans après, notamment depuis l'arrivée de Jean-Michel Blanquer ? AEF info fait le point sur les principales évolutions que la loi souhaitait mettre en œuvre. Si certains objectifs n'ont pas été atteints, la plupart des mesures ont en revanche été appliquées, certaines ayant été néanmoins supprimées depuis.



Vincent Peillon, ancien ministre de l'Éducation nationale, auteur de la loi sur la "refondation de l'école" de 2013. © José Lavezzi

"Il n'y aura pas un homme raisonnable en France qui reviendra sur la réforme des rythmes scolaires, sur la réforme de l'éducation

prioritaire ou sur les Espé". C'est ce que prédisait, le 2 mai 2016, Vincent Peillon, alors ex-ministre de l'Éducation nationale, lors des "Journées de la refondation de l'école de la République" ([lire sur AEF info](#)).

Or, sept ans et un changement de majorité après, que reste-t-il de cette loi qui affichait des objectifs généraux et mettait en place de nombreuses mesures ([lire sur AEF info](#)), plutôt bien accueillies par les acteurs ([lire sur AEF info](#)) ? Quelle trajectoire ces mesures ont-elles suivi depuis l'arrivée de Jean-Michel Blanquer ?

Certains objectifs ont été atteints (réinvestir dans les moyens humains, 80 % d'une classe d'âge qui obtient le bac), d'autres non (sur l'écart entre élèves d'éducation prioritaire et les autres, le décrochage scolaire...). Concernant les mesures prévues par la loi, la plupart ont été réalisées, parfois seulement en partie, d'autres l'ont été puis ont été supprimées, d'autres encore ne l'ont pas du tout été.

AEF info fait le point sur les principales réformes que cette loi avait entraînées et ce qu'elles sont devenues.

que sont devenues Les mesures de la loi ?

Priorité école primaire

- **Rééquilibrer les moyens vers le primaire : *Réalisée puis poursuivie***

Entre 2012 et 2017, 23 639 postes ont été créés dans le premier degré et 21 809 postes dans le second. En outre, depuis 2017 et l'arrivée de Jean-Michel Blanquer, chaque année, le premier degré a connu des créations des postes quand le second a subi des suppressions.

Ainsi, globalement, il y a bien eu, depuis 2013, un "transfert" de moyens du second vers le premier degré, qui a été accentué par Jean-Michel Blanquer.

- **Création du dispositif "Plus de maîtres que de classes" : *Réalisée puis supprimée***

Mis en place dès 2013 ([lire sur AEF info](#)), ce dispositif a, petit à petit, disparu depuis l'arrivée de Jean-Michel Blanquer ([lire sur AEF info](#)), qui l'a "remplacé" par le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire ainsi que par le plafonnement à 24 élèves des classes de grande section au CE1.

- **Développement de l'accueil des moins de 3 ans : *En partie réalisée***

Dans un [rapport](#) de 2018, France Stratégie note que "si le développement de places en EAJE s'est poursuivi, c'est à un rythme moins soutenu que celui prévu (62 % de l'objectif), en

sachant que plus d'un tiers de ce développement (37 %) tient à la création de micro-crèches majoritairement privées". Et le rapport de rappeler que l'objectif de la COG visait à augmenter, sur 5 ans, entre 2013 et 2017, "de 275 000 le nombre de places disponibles (100 000 en EAJE, 100 000 auprès d'assistantes maternelles, 75 000 en préscolarisation)".

- **Redéfinition des missions de l'école maternelle : *Réalisée puis poursuivie***

Les missions de l'école maternelle ont évolué avec l'apparition, par exemple, de la vocation à "favoriser l'éveil de la personnalité des enfants, stimuler leur développement sensoriel, moteur, cognitif et social, développer l'estime de soi et des autres et concourt à leur épanouissement affectif". Les programmes ont ainsi été modifiés en ce sens depuis la rentrée 2015 ([lire sur AEF info](#)). Des programmes majoritairement plébiscités par les enseignants ([lire sur AEF info](#)).

Cet accent mis sur la maternelle a été poursuivi par Jean-Michel Blanquer. En effet, depuis la loi "pour une école de la confiance", l'âge de l'instruction obligatoire a été abaissé de 6 à 3 ans, rendant ainsi la maternelle obligatoire (même si plus de 95 % des élèves étaient inscrits à l'école avant leurs 6 ans). Le CSP prévoit de travailler de nouveau sur les programmes de ce niveau ([lire sur AEF info](#)).

- **Création d'un fonds d'aide aux communes pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes : *Réalisée puis réorientée***

Ce fonds a été créé et il a même été prolongé par [décret](#) ([lire sur AEF info](#)). Néanmoins, les ministres Benoît Hamon et Jean-Michel Blanquer ayant assoupli la réforme des rythmes scolaires qui instituait la semaine de 4,5 jours de classe dans le primaire, de nombreuses communes sont repassées à la semaine de 4 jours.

Si ce fonds existe toujours pour les communes étant à 4,5 jours, Jean-Michel Blanquer a également instauré le "plan mercredi" qui prévoit des projets éducatifs territoriaux (PEDT, voir plus bas) soumis à une charte, permettant aux communes étant à 4 jours de bénéficier d'une aide financière ([lire sur AEF info](#)).



Dans une classe maternelle.

| *AEF*

Création des Espé : "Améliorer la formation professionnelle initiale et continue de qualité" : *Réalisée puis modifiée*

La loi Peillon prévoyait la création des Espé, en remplacement des IUFM, et ainsi notamment un cadre national défini par les MEN et MESRI. Les Espé devaient alors organiser la formation initiale - avec des temps d'enseignement et de stages - et participer à la formation continue.

Créées en 2013, les Espé ont été remplacées, à la rentrée 2019, par les Inspé, créés par loi "pour une école de la confiance" de Jean-Michel Blanquer. Avec les Inspé, le mode de nomination des directeurs évolue ainsi que le contenu de la formation et les équipes pédagogiques ([lire sur AEF info](#)).

La loi "pour une école de la confiance" rend également la formation continue obligatoire. En outre, Jean-Michel Blanquer a lancé un "schéma directeur pluriannuel" ([lire sur AEF info](#)).

Le numérique

La "refondation de l'école de la République [...] ne pourra pas se réaliser si nous ne faisons pas entrer l'école dans l'ère du numérique", déclarait Vincent Peillon en décembre 2012 ([lire sur AEF info](#)). Pour cela, il mise sur un changement structurel.

- **La coordination des acteurs : *Réalisée puis réorientée***

En juin 2013, est annoncée la création d'une "direction du numérique éducatif" (DNE) au ministère "pour piloter les gouvernances académiques et territoriales" avec la nomination de Dane ([lire sur AEF info](#)). Deux ans après, c'est un "comité des partenaires du numérique pour l'éducation" qui fait son apparition ([lire sur AEF info](#)), des dispositifs toujours en place. Vincent Peillon aura aussi clarifié la répartition des compétences entre État/collectivités concernant le numérique ([lire sur AEF info](#)) avec les articles [21](#) et [23](#), ces dernières héritant de la maintenance

informatique mais sans compensation financière. Avec Jean-Michel Blanquer, la DNE prend un nouveau virage en engageant une réorganisation globale afin de mieux conduire la "transformation numérique" de l'Éducation nationale ([lire sur AEF info](#)).

- **Création d'un service public de l'enseignement numérique : *En partie réalisée***

Vincent Peillon avait fait du "service public du numérique" un des piliers de la loi de refondation ([lire sur AEF info](#)). Deux ans plus tard, le comité de suivi ([lire sur AEF info](#)) estime que "si la politique numérique est fortement portée par le discours institutionnel et fait l'objet de la mise en œuvre de moyens importants, la réalité de l'action publique est très difficile à appréhender au niveau des territoires et laisse entrevoir des réalités très contrastées". Pour la Cour des comptes en 2019, cette politique "est devenue illisible en tant que politique nationale, inscrite dans un service public" ([lire sur AEF info](#)).

Pourtant des services pensés à l'époque perdurent, comme M@gistère lancé à l'automne 2013 avec des parcours de formation continue "hybride" (en présence et à distance) pour tous les enseignants. D'autres services sont présentés en juin 2013 ([lire sur AEF info](#)), toujours en place, comme ceux du Cned "English for schools" et "D'Col", "Prép'exam", "masecondechance.onisep.fr" et "Total accès" pour les mal-voyants ou encore ÉduThèque. Avec la crise sanitaire, Jean-Michel Blanquer renforce le rôle de ses opérateurs Cned ([lire sur AEF info](#)) et Canopé ([lire sur AEF info](#)) en leur confiant des missions pivot autour du concept de "continuité pédagogique". Un colloque rassemblant l'ensemble des acteurs, les "[états généraux du numérique pour l'éducation](#)", est prévu les 4 et 5 novembre pour mener une réflexion commune sur cette période.

- **Mise en place d'une éducation aux médias et à l'information : *En partie réalisée***

Pour la première fois, l'EMI fait son apparition dans un texte de loi mais, juge le Cese fin 2019 ([lire sur AEF info](#)), les actions sont mises en œuvre "sans véritable cohérence d'ensemble et sans évaluation du nombre de leurs bénéficiaires et encore moins de leurs effets".

La pédagogie

- **Redéfinition du socle commun et élaboration de nouveaux programmes : *Réalisée***

Un nouveau socle commun "de connaissances, de compétences et de culture" a été adopté en 2015 ([lire sur AEF info](#)). Il s'est accompagné de la production, la même année, de nouveaux

programmes de maternelle, d'élémentaire et de collège, le socle commun portant sur la scolarité obligatoire, mis en place dès la rentrée 2016 ([lire sur AEF info](#)).

Depuis l'arrivée de Jean-Michel Blanquer, les programmes de la scolarité obligatoire n'ont pas été fondamentalement revus, mais le ministre insiste, dans ses discours, sur les fondamentaux "lire, écrire, compter, respecter autrui".

- **Création du CSP : Réalisée puis poursuivie**

Installé en octobre 2013 ([lire sur AEF info](#)), le Conseil supérieur des programmes poursuit ses travaux sur les programmes scolaires, en particulier avec les réformes des lycées. L'instance a connu des difficultés en termes de gouvernance, avec notamment la démission de la présidence d'Alain Boissinot ([lire sur AEF info](#)) puis de Michel Lussault ([lire sur AEF info](#)).

Sa présidente actuelle est Souâd Ayada, nommée par Jean-Michel Blanquer ([lire sur AEF info](#)) non sans certaines protestations ([lire sur AEF info](#)).

- **Création du Cnesco : Réalisée puis réorientée**

Installé en janvier 2014 ([lire sur AEF info](#)), le Cnesco, dans sa forme initiale, n'existe plus depuis la loi "pour une école de la confiance" de juillet 2018 ([lire sur AEF info](#)). En effet, le Conseil d'évaluation de l'école lui a succédé, le Cnesco devenant une chaire "Évaluation des politiques publiques d'éducation au Cnam ([lire sur AEF info](#)).

- **Introduction d'un enseignement moral et civique, d'un parcours d'éducation artistique et culturelle et d'un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel : En partie réalisée**

L'enseignement moral et civique (EMC) a été mis en place à partir de la rentrée 2015 dans les cycles 2, 3 et 4, à raison d'une heure par semaine dans le primaire et de deux heures hebdomadaires dans le secondaire. Il a remplacé l'instruction civique en primaire, l'éducation civique au collège et l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) au lycée. Il est toujours en place même si ses horaires, notamment en primaire, ne sont pas toujours respectés.

La situation des deux "parcours" ([lire sur AEF info](#)) ("éducation artistique et culturelle" et "individuel d'information d'orientation et de découverte du monde économique", devenu depuis "parcours avenir" ([lire sur AEF info](#))) varie d'un territoire, d'un établissement à un autre ([lire sur AEF info](#)). En effet, il n'y a pas, dans les textes réglementaires, d'horaires fléchés spécifiquement à ces parcours, mais des établissements mettent en place des activités dans ce cadre-là.

- **Introduction d'un enseignement de langue vivante obligatoire dès le CP : Réalisée**

Depuis la rentrée 2016, du CP au CM2, les élèves bénéficient de 54 heures annuelles d'enseignement d'une langue étrangère ou régionale, soit 1h30 hebdomadaire en moyenne, comme l'indique un [arrêté](#) de 2015.

- **Réaffirmation du système de cycle d'enseignement : Réalisée**

Un [décret](#) a organisé la scolarité en obligatoire en quatre cycles successifs, toujours en vigueur.

- **Création d'un conseil école-collège : En partie réalisée**

La loi visait à instaurer un conseil écoles-collège dans chaque secteur de recrutement d'un collège. Un [rapport](#) IGEN-IGAENR de mai 2014 faisait état d'une "installation globalement satisfaisante". Aujourd'hui, ces conseils existent de manière très inégale.

Permettre et améliorer l'accès des élèves en situation de handicap à une scolarité ordinaire : *Réalisée puis poursuivie*

En 2018, [selon le ministère](#), 340 000 élèves en situation de handicap étaient scolarisés en milieu ordinaire. Ils étaient 240 000 en 2013.

Toujours [selon le ministère](#), le nombre d'élèves accompagnés par une aide humaine est passé 95 000 en 2013 à 166 000 en 2018.

Depuis son arrivée, Jean-Michel Blanquer, qui assure que les élèves handicapés sont "davantage et mieux accueillis" ([lire sur AEF info](#)), a lancé la création de [Pial](#) et le recrutement de plusieurs milliers d'accompagnants sous le statut d'[AESH](#), et non plus d'[AVS](#). Ces derniers signent désormais un contrat de 3 ans alors que la plupart n'étaient auparavant embauchés que pour une année.



© Drivepix / Fotolia

L'orientation

- **Instauration d'un droit au premier niveau de qualification reconnu : Réalisée puis poursuivie**

La loi visait à ce qu'un élève qui n'a pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme national ou un

titre professionnel en fin de scolarité obligatoire poursuit ses études jusqu'à l'obtention d'un tel niveau. Si ce droit existe bien, étant inscrit dans la loi, il est en revanche compliqué d'avoir des données chiffrées objectives sur le nombre de jeunes dans ce cas, certains dispositifs ont en tout cas été instaurés dans ce but-là : le "[droit au retour à la formation](#)", les [réseaux "Foquale"](#) ou encore le [droit à conserver ses notes](#) en cas de changement de série de baccalauréat.

La loi "pour une école de la confiance" a instauré, elle, l'obligation de formation entre 16 et 18 ans qui doit entrer en vigueur en septembre 2020 ([lire sur AEF info](#)).

- **Réforme de la carte des formations professionnelles initiales : *En partie réalisée***

La loi indique que "les autorités académiques recensent par ordre de priorité les ouvertures et fermetures qu'elles estiment nécessaires de sections de formation professionnelle initiale dans les établissements d'enseignement du second degré". Dans les faits, cette action qu'entreprennent les académies et les régions a été réalisée différemment selon les territoires.

Les relations avec les collectivités

- **Place renforcée des collectivités dans les conseils d'administration des EPLE : *Réalisée***

La loi instaure désormais le fait que "les représentants des collectivités territoriales sont au nombre de trois ou de quatre, selon que l'effectif du conseil d'administration est de 24 ou de 30 membres".

- **Création des projets éducatifs territoriaux (PEDT) et des contrats d'objectifs tripartites : *En partie réalisée***

Les PEDT ont pour but d'associer, pour l'organisation des activités périscolaires, aux services et établissements relevant du MEN, d'autres administrations, des collectivités territoriales, des associations. En 2016, un [rapport](#) sénatorial indiquait que le nombre d'accueil périscolaire avait quasiment doublé entre 2012 et 2015. En 2017, un [rapport](#) gouvernemental faisait état d'inégalités territoriales dans la mise en place des PEDT en 2013-2014. Le détricotage de la réforme des rythmes scolaires a en outre limité le nombre de ces dispositifs.

Concernant les contrats d'objectifs tripartites, qui permettent à la collectivité de rattachement de l'établissement de participer à l'organisation de celui-ci, selon les informations recueillies par AEF info, en 2015, "un tiers des départements et régions avait signé un contrat de ce type, un tiers avait amorcé le processus et un tiers ne l'avait pas entamé". Depuis, la situation serait similaire.

Les objectifs de la loi sont-ils atteints ?

Faire en sorte que tous les élèves maîtrisent les compétences de base en français et les compétences en mathématiques en fin de CE1 : **Non atteint**

Selon la Depp ([lire sur AEF info](#)), en CE1, par exemple, 28,6 % des élèves n'arrivaient pas à lire un texte de 30 mots par minute en 2019. La lecture à voix haute ainsi que la compréhension orale étaient les exercices les moins bien réussis. En mathématiques, selon la même étude, 51,6 % des élèves obtenaient des résultats justes à au moins 4 additions sur 6. L'exercice de résolution de problème était le moins bien réussi. À noter que ces évaluations ont été passées en début de CE1 et non en fin. Il n'y a pas d'études disponibles sur ce moment de la scolarité.

Réduire à moins de 10 % l'écart de maîtrise des compétences en fin de CM2 entre les élèves de l'éducation prioritaire et les élèves hors éducation prioritaire : **Non atteint**

Les évaluations réalisées en 2018 en début de 6e montrent que la différence de maîtrise entre les collégiens scolarisés dans des établissements publics d'éducation prioritaire ou hors éducation prioritaire est d'un peu moins de 20 points en français (68,5 % contre 87,9 % présentent une maîtrise satisfaisante ou très bonne) et de 31 points (42,9 % contre 74,2 %) en mathématiques ([lire sur AEF info](#)).

Diviser par deux la proportion des élèves qui sortent du système scolaire sans qualification : **Non atteint**

Selon les [dernières données](#), le nombre de jeunes sortants chaque année sans qualification du système éducatif est passé de 140 000 en 2010 à 110 000 en 2014. Le MEN, contacté par AEF info, indique le chiffre de 90 000 en 2016. Le ministère précise ne pas avoir de données plus récentes mais affirme que les valeurs "bougent peu".

Réaffirmer les objectifs de conduire plus de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat : **Atteint**

Selon une [note](#) de la Depp sur les résultats définitifs de la session 2019 du baccalauréat, la proportion de bacheliers de cette génération est, justement, de 80 %, "en baisse de 0,9 point" par rapport à la session précédente.

Réinvestir dans les moyens humains : **Atteint**

Entre 2012 et 2017, 60 000 postes ont été créés ([lire sur AEF info](#)). Depuis 2018, les moyens sont globalement stables.